

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 07/2025

DÉLÉGUÉ MUNICIPAL : M. ERIC HALDEMANN

DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 120'000.-- DESTINÉ A FINANCER LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES FAÇADES OUEST DES IMMEUBLES SIDAN 2 & 4

AU CONSEIL COMMUNAL DE BEGNINS

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Avec les années, les façades Ouest desdits bâtiments ont fortement souffert et se sont dégradées, au vu de leur exposition aux intempéries. Ceci a engendré des infiltrations d'eau dans différents appartements.



Immeuble Sidan 4



Immeuble Sidan 2

Aussi, il est temps de remédier au plus vite à ces problèmes, par la rénovation de ces deux façades.

2. Projet

Trois entreprises ont été invitées à nous soumettre une offre sur, précisément, la même base de descriptif des travaux à entreprendre.

Les ouvrages à réaliser sur ces façades sont basés sur l'analyse d'experts en la matière. Ceux-ci consistent :

- Au piquage et lavage des façades ;
- A l'application d'un enduit de colmatage ;
- Au crépissage de fond ;
- A l'entoilage par un treillis PVC;
- A la pose d'un rustique de finition.

Après lecture et explications des offres par les différentes entreprises, le choix de la Municipalité s'est porté sur la maison Kenitex, spécialisée dans ce genre de travaux.

De plus, celle-ci est la plus attractive tant sur les tarifs que sur la durée des ouvrages. En effet, elle propose de travailler simultanément sur les deux façades, ce qui raccourci considérablement la durée du chantier, sous réserve, bien entendu, des conditions météorologiques.

Cette entreprise a déjà œuvré à Begnins à notre entière satisfaction, notamment lors de la réfection des façades du Centre de Fleuri.

Le montant total de ces travaux a été devisé à CHF 115'000.--, sous réserve d'imprévus. Un montant de CHF 120'000.—est sollicité pour couvrir l'entier de ces ouvrages.

3. Conclusion

Au vu des précédentes explications, la Municipalité recommande au Conseil communal d'accepter le présent préavis et de bien vouloir lui accorder la somme de CHF 120'000.--, pour financer ces travaux.

LE CONSEIL COMMUNAL DE BEGNINS

Vu	le préavis municipal N°07/2025 relatif à la demande d'un crédit de
	CHF 120'000 destiné à financer les travaux de réfection des façades Ouest des immeubles Sidan 2 & 4 ;

Ouï le rapport de la Commission des finances ;

Ouï le rapport de la Commission des travaux publics ;

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

PREND ACTE

> De l'amortissement du montant de CHF 120'000.-- sur une période de 30 ans.

DECIDE

- D'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux de réfection des façades Ouest des immeubles Sidan 2 & 4 ,
- > D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 120'000.--;
- > De financer ce montant par la trésorerie courante.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 20 mai 2025, pour être soumis au Conseil communal.

MUNICIPALITE DE BEGNINS

La Syndique

Anne Stiefel

La Secrétaire

Nathalie Angeloz